

13 JANVIER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 13 janvier 2014 à 19 h 30 à la salle du Conseil, 3, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Carolle St-Pierre, conseillère
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Carrier, conseiller
Madame Louissette Blais, conseillère
Monsieur Reynold Henley, conseiller
Monsieur Donald Harrisson, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Jacinthe Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire, Jocelyn Bergeron.

2014-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MAURICE GAGNON

et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-002 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur DONALD HARRISSON

et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-003 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des chèques émis pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013 au montant de 348 939.82 \$ comme suit :

13 JANVIER

- ⇒ Comptes fournisseurs : 345 973.51 \$ numérotés consécutivement de 1153 à 1170 inclusivement ;
- ⇒ Salaires : 2 966.31 \$ numérotés consécutivement de 11305 à 11322 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-004 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MAURICE GAGNON

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des comptes à payer au montant de 13 653.91 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2013**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2013 au montant de 23 070.84 \$ incluant les intérêts.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des sept (7) membres du Conseil municipal.

2014-01-005 FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le certificat de secouriste de l'employé municipal vient à échéance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'employé municipal, monsieur Steeve Richard, à assister à la formation de *Secourisme en milieu de travail* CSST les 28 et 29 janvier 2014, à Matane, de payer les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-006 NOMINATION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du Conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial axé sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme ;

13 JANVIER

CONSIDÉRANT QU'en raison des élections du 3 novembre 2013, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants ;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation ;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du Conseil de la MRC et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur DONALD HARRISSON

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI et désigne son maire comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-007 RÉUNION D'INFORMATION SUR LA PARTICIPATION RÉGIONALE À L'APPEL D'OFFRE DE 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ISSUE DE PROJETS COMMUNAUTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, monsieur Jocelyn Bergeron, et la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Jacinthe Imbeault, à assister à la réunion d'information sur la participation régionale à l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires, à Sainte-Flavie le 14 janvier 2014 à 19 h 30, de payer les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-008 DEMANDE DE RÉDUCTION POUR LES SERVICES D'ORDURES ET DE RÉCUPÉRATION – CANTINE MOBILE - ÉTÉ 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a facturé les services d'ordures et de récupération pour la cantine mobile, été 2013, pour une période d'ouverture prévue de 4 mois selon la déclaration du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la cantine mobile n'a été ouverte que durant le mois de juillet et a fermé au début du mois d'août ;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Dave Richard, propriétaire de la cantine, de réduire sa facture pour les services d'ordures et de récupération à une période de 2 mois ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur REYNOLD HENLEY

et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la modification de la facture en réduisant à 2 mois la période d'utilisation des services d'ordures et de récupération pour la cantine mobile, été 2013, propriété de monsieur Dave Richard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER

2014-01-009 FORMATION OBLIGATOIRE EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur REYNOLD HENLEY

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription des nouveaux élus, madame Louise Blais, messieurs Maurice Gagnon, Michel Carrier et Donald Harrisson, au cours « Le comportement éthique - Formation obligatoire en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, de payer les frais d'inscription, de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-010 FORMATION POUR LES MISES À JOUR DU SITE INTERNET**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur DONALD HARRISSON

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à la formation sur les mises à jour du Site Internet de la municipalité donnée par le fournisseur Kaléidos à Matane le 31 janvier 2014, de payer les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-011 AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL AU BUREAU MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'augmenter les heures de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière de 2 heures par semaine pour couvrir le temps d'aller au bureau de poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-012 CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR LA ROUTE DE LA GRANDE-ÉCLUSE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil rencontrent le président du Club des Amoureux de la Motoneige, le parrain de la Municipalité à la Sûreté du Québec ainsi que les responsables du déneigement des routes municipales afin de discuter de la situation concernant la circulation des motoneigistes sur la route de la Grande-Écluse, du déneigement de celle-ci et de la responsabilité de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-013 DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT – UTILISATION DU CENTRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Comité de développement à utiliser le Centre récréotouristique pour son activité 5 à 7 du 24 janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-01-14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

13 JANVIER

et résolu à l'unanimité :

DE lever la présente séance à 21 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOCELYN BERGERON
Maire

JACINTHE IMBEAULT
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron, maire